



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4348^e séance

Mardi 24 juillet 2001, à 16 h 40
New York

<i>Président :</i>	M. Wang Yingfan	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Exposé de M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 16 h 40.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Theron (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de présider le Conseil de sécurité et d'avoir organisé cette importante réunion. Ma délégation voudrait également remercier l'Ambassadeur Chowdhury pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité en juin. Ma délégation salue la présence, ce matin, du Secrétaire général et le remercie de son importante déclaration. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Kamel Morjane de son excellent exposé sur la situation en République démocratique du Congo.

Ma délégation se félicite des informations détaillées fournies par l'Ambassadeur Morjane sur la situation générale en République démocratique du Congo et du fait que le cessez-le-feu continue de tenir. Nous notons également les progrès déjà réalisés dans le désengagement et le redéploiement des forces ainsi que les progrès d'ensemble accomplis dans le processus de paix en République démocratique du Congo. Ces informations ont permis au Conseil d'évaluer l'état de la question et de réfléchir sur de futures stratégies. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer son attachement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, au plan de Kampala et aux sous-plans de Harare sur le désengagement et le redéploiement des forces en République démocratique du Congo, ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité sur la situation dans ce pays.

Nous nous félicitons par ailleurs des progrès réalisés dans la préparation du dialogue intercongolais et notons que la réunion préparatoire a été reportée au 20 août en raison de problèmes d'organisation. Nous prenons acte avec satisfaction du soutien du Gouvernement congolais au dialogue et de ses efforts visant à faciliter celui-ci. Ma délégation réitère sa position selon laquelle le dialogue devrait avoir lieu sur le sol congolais et sans aucune ingérence étrangère.

Mais nous notons avec une vive préoccupation que certaines parties continuent de porter atteinte au processus de paix, en violation des accords et des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous sommes très inquiets de voir que la ville de Kisangani

et ses environs ne sont toujours pas démilitarisés, comme l'exigent les résolutions 1304 (2000) du 16 juin 2000 et 1355 (2001). Ma délégation demande donc au Conseil de sécurité de mettre en application sa décision sur cette question en invoquant les mesures envisagées au paragraphe 28 de sa résolution 1355 (2001). Dans ce paragraphe, le Conseil se déclare disposé à envisager, au cas où des parties ne se conformeraient pas intégralement aux dispositions de la résolution 1355 (2001) et des autres résolutions pertinentes, les mesures qui pourraient être imposées conformément aux responsabilités et obligations que lui confère la Charte des Nations Unies.

Ma délégation reste vivement préoccupée face à la grave situation humanitaire en République démocratique du Congo. À cet égard, nous réitérons notre précédent appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide au peuple de ce pays. Par ailleurs, nous soutenons fermement les projets entrepris par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et appelons à leur extension. Ces projets, avec l'ouverture des fleuves congolais, peuvent contribuer à l'instauration de la confiance dans le pays, sans oublier leurs avantages économiques.

Comme elle l'a indiqué lors de l'adoption de la décision, ma délégation se félicite de la prorogation du mandat de la MONUC jusqu'au 15 juin 2002. Mais nous exprimons l'espoir de voir le Conseil de sécurité, lorsqu'il examinera le mandat et les effectifs de la MONUC dans sa phase III de déploiement, prendre pleinement en considération les demandes et exigences de l'opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer sa vive gratitude à l'Ambassadeur Kamel Morjane pour les services remarquables qu'il a rendus au processus de paix en République démocratique du Congo. Son talent diplomatique et son engagement personnel ont beaucoup contribué aux progrès déjà réalisés dans le processus de paix. Ma délégation lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jokonya (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Comme les collègues qui sont intervenus avant moi, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Comme vous le savez très bien, des relations étroites existent entre nos deux pays, et nous les aurons toujours à coeur.

La réunion d'aujourd'hui est tout à fait opportune, dans la mesure où elle se tient après que le Conseil de sécurité ait entendu un exposé de mon frère et très cher ami, l'Ambassadeur Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo sur la situation dans ce pays. En Afrique, ce dernier est devenu une sorte de médium en République démocratique du Congo. Ma délégation pense que c'est un privilège que de participer à ce débat sur la République démocratique du Congo.

Je saisis cette occasion pour féliciter la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'excellent travail qu'elle a réalisé au cours de ces derniers mois. Le déploiement de la MONUC ainsi que la coopération des signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ont transformé les défis en possibilités. Pour leur part, les forces alliées de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo ont pris bonne note de la condition fixée par le Conseil de sécurité, selon laquelle la phase II du déploiement de la MONUC dépendrait du désengagement de toutes les forces étrangères. À cet égard, l'Ambassadeur Morjane peut confirmer que depuis que l'ONU a assumé la direction du processus de paix en République démocratique du Congo grâce au déploiement de la MONUC, le Zimbabwe continue de retirer ses troupes tant des premières lignes que de la République démocratique du Congo.

Ma délégation tient à saluer la volonté indomptable du peuple congolais dans sa volonté de façonner un nouveau destin politique pour la postérité. En dépit du conflit cataclysmique qui a causé la mort de plus de 2 millions de personnes, principalement dans les territoires occupés, le dialogue intercongolais se déroule conformément au calendrier prévu. À cet égard, le rôle politique de la société civile, surtout dans le Congo oriental occupé, devrait être pris en compte.

Le Conseil se souviendra que lors de ma précédente intervention sur l'imbroglie en République démocratique du Congo, j'avais relevé trois types de

conflits interdépendants mais différents, dominant le paysage des Grands Lacs, à savoir une guerre classique, une insurrection sous forme de guérilla et un nettoyage ethnique.

Si le premier type de conflit, la guerre classique, impliquant des acteurs étatiques, a pris fin, les deux autres n'ont pas encore disparu. Cela explique le regain de violence dans les deux Kivu au cours des dernières semaines. C'est dans les territoires occupés que la MONUC fait face à un harcèlement et à des blocages, en particulier de la part du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma).

Bien que ma délégation n'ait pas vocation à prononcer des blâmes, je demande au Conseil de sécurité d'exhorter les signataires de Lusaka qui soutiennent le RCD-Goma à encourager leur allié à respecter les règles du jeu. Nous savons que le RCD-Goma est un pion et que l'on peut lui ordonner de s'exécuter. Il est temps de mettre fin à l'exploitation, à la répression et à l'oppression continues que le RCD-Goma inflige au peuple congolais. Nous sommes d'accord avec notre collègue de la Fédération de Russie lorsqu'il affirme que des sanctions doivent être imposées et que d'autres mesures doivent être prises face aux récalcitrants du RCD. Les forces alliées de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont fait leur part. Si l'on dressait le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, on verrait que les forces alliées de la SADC se sont acquittées de leurs responsabilités.

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité le 2 février dernier, le Président Joseph Kabila a reconnu que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka était la base de l'engagement de l'ONU dans le processus de paix en République démocratique du Congo. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, conformément à la Charte des Nations Unies, reconnaît le caractère indivisible du Congo. Il est décourageant de noter que Kisangani demeure militarisée malgré l'adoption d'une résolution des Nations Unies exigeant sa démilitarisation. Le Conseil doit examiner la question de la démilitarisation de Kisangani et, à cet égard, ma délégation exhorte les signataires de l'Accord de Lusaka responsables de la destruction de Kisangani à s'acquitter de leurs obligations concernant le cessez-le-feu.

On ne peut que rire lorsque l'on entend le RCD-Goma affirmer que c'est pour protéger les droits de l'homme qu'il occupe illégalement certaines parties de la République démocratique du Congo. Cette affirma-

tion est non seulement ridicule, mais elle témoigne également d'un mépris flagrant pour les droits de la population de la République démocratique du Congo. Le RCD-Goma se moque du Conseil de sécurité et de l'ONU, et il faut lui faire face.

Enfin, je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir accentué la visibilité et accru la présence physique de l'ONU par le biais du déploiement de la MONUC. La MONUC, en collaboration avec la Commission militaire mixte, a dirigé de façon louable le processus de paix. Cependant, il ne faut pas oublier que l'immense superficie du Congo fait en sorte qu'il est impossible pour la MONUC de s'acquitter efficacement de ses tâches multiformes qui, à un certain moment, comprendront la recherche, le désarmement et la réinsertion de membres des groupes armés qui n'ont pas signé l'Accord de Lusaka. Si la MONUC éprouve des difficultés avec un acteur non étatique qui a signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, comme le RCD-Goma, quelles difficultés n'aura-t-elle pas avec ces autres éléments qui ne sont pas parties à l'Accord de Lusaka?

En conséquence, j'exhorte le Conseil de sécurité à accroître les effectifs de la MONUC afin de lui permettre d'accomplir sa tâche monumentale. En fait, la bonne volonté que la communauté internationale a manifestée envers la République démocratique du Congo en créant la MONUC doit, à notre avis, être maintenue.

Pour terminer, permettez-moi de rendre hommage à un grand fils de l'Afrique, mon ami, l'Ambassadeur Morjane. Je sais que l'Ambassadeur Morjane estimera que nous n'avons pas besoin de le féliciter d'avoir accompli son devoir envers notre mère l'Afrique. C'est peut-être vrai, mais les membres savent aussi bien que moi que ce ne sont pas tous les fils de l'Afrique qui ont fait honneur au continent. Nous sommes fiers de lui. Nous saluerons toujours son courage indomptable, sa franchise et son attachement total à la cause de la paix en République démocratique du Congo. Au moment où il s'apprête à aborder de nouvelles fonctions, nous savons qu'il continuera d'être au service de l'humanité et de notre mère l'Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Morjane, qui répondra aux commentaires qui ont été faits et aux questions qui ont été posées.

M. Morjane : Je ne peux que réagir très aimablement aux commentaires qui ont été faits – et je dois dire qu'ils sont certainement exagérés du fait de l'amitié qui me lie à certains de ceux qui sont présents ici – en ce qui concerne ce que j'ai accompli modestement au Congo. Je tiens à remercier très chaleureusement les membres de tout ce qui a été dit. Je garderai de cela un souvenir très ému.

Maintenant, en ce qui concerne tout ce qui a été dit, je pense que ces commentaires sont surtout destinés à mes collègues. Je tiens encore une fois devant le Conseil, même s'ils sont loin et continuent à leur travail aujourd'hui, à leur adresser tous mes sentiments de fidélité. Tout ce que les membres du Conseil ont eu l'amabilité de dire à mon endroit leur est certainement destiné en premier lieu. Encore une fois, je vous en remercie.

Je vais seulement, à votre demande, Monsieur le Président, réagir ou répondre à trois questions qui ont été posées – deux par l'Ambassadeur Valdivieso de la Colombie et une par l'Ambassadeur Durrant de la Jamaïque. La première question de l'Ambassadeur Valdivieso avait trait au déroulement de l'initiative de la Commission du bassin du fleuve Congo, telle qu'elle a d'ailleurs été prévue dans la résolution 1355 (2001) du Conseil.

Je veux simplement dire que nous, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), travaillons en ce qui concerne la liberté de navigation, sur trois niveaux. Le premier niveau, c'est la liberté de mouvement de tous les véhicules de la MONUC – que ce soit des véhicules terrestres, fluviaux ou aériens – et à ce niveau-là, nous n'avons aucun arrangement à faire avec les parties, à part le fait de les informer. C'est dans ce cadre là que s'inscrit la première barge qui, comme les membres le savent, est allée de Kinshasa à Kisangani il y a environ un mois.

Le deuxième niveau, c'est celui de l'humanitaire, et cela entre surtout dans le cadre de la nécessité pour toutes les parties d'accorder le libre accès aux travailleurs humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Cela, je l'espère, va se concrétiser le 31 de ce mois, avec ce que l'on appelle le « bateau de la paix », qui doit quitter Kinshasa pour la province de l'Équateur. Cela répond aussi à un point concernant l'Oubangui. Lorsque nous pensons à la li-

berté de navigation sur le fleuve Congo, évidemment nous considérons aussi l'Oubangui.

J'espère que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), avec qui j'étais en discussion il y a deux semaines, va permettre au deuxième bateau de quitter aussi Kinshasa pour Kisangani. Toutefois, ils insistent pour que ce soit dans le cadre du troisième niveau, qui est celui de la Commission militaire mixte. Nous avons proposé aux différentes parties – Gouvernements et mouvements rebelles – un projet d'accord pour réglementer la navigation sur le fleuve. Nous sommes censés recevoir leurs remarques et leurs commentaires, et j'espère avoir très bientôt une réunion avec toutes les parties pour finaliser cet accord, afin de faire de la liberté de navigation sur le Congo et l'Oubangui une réalité. C'est, je pense, une réalité importante pour la paix, mais surtout pour l'avenir des relations entre les Congolais là où ils se trouvent.

Je tiens ici à remercier l'Uruguay et à lui rendre un grand hommage, car il a – comme les membres le savent – déjà déployé son unité fluviale à Mbandaka. Nous espérons pouvoir compter sur une deuxième unité, qu'elle soit de l'Uruguay ou d'un autre pays, à Kisangani, car évidemment la tâche est énorme, et une unité seulement ne suffira certainement pas pour assurer la sécurité de la navigation.

Je m'excuse d'avoir été assez long sur ce point, mais évidemment le Conseil sait l'importance que nous lui accordons et j'espère, comme je l'ai dit, que bientôt, on aura l'accord de toutes les parties sur le projet de convention qu'on leur a proposé. Nous allons certainement l'étendre aux autres pays de la région, aux autres pays du bassin du Congo afin que nous puissions effectivement garantir la navigation aussi sur l'Oubangui et impliquer totalement à la fois la République centrafricaine et la République du Congo.

La deuxième question de l'Ambassadeur Valdivieso a trait au degré de coopération que nous recevons des parties concernant le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ou de réinstallation. Là, je dois dire – et je crois que l'Ambassadeur Cunningham aussi a soulevé cette question – que la MONUC a préparé déjà ce qu'on appelle un « concept paper », un papier de base que nous allons discuter au niveau du Département et avec toutes les agences des Nations Unies qui devraient être impliquées.

Je dois dire que nous sommes en contact avec tous ceux qui pourraient contribuer à cette opération importante pour la paix, importante surtout parce qu'elle est liée, nous le savons tous, au départ des troupes rwandaises en particulier. Nous travaillons là-dessus en collaboration avec la Commission militaire mixte et avec un certain nombre d'agences. Je dois annoncer ici que, par exemple, la Banque mondiale s'est déjà engagée à mettre à la disposition de la MONUC un cadre de la Banque mondiale pour assurer la coordination avec la MONUC et pour être en quelque sorte notre lien en ce qui concerne la réhabilitation où la Banque mondiale pourrait jouer un grand rôle.

La même chose avec l'Organisation internationale pour les migrations, qui pourrait certainement aider aussi dans le cadre du transport et du rapatriement et aussi de la réhabilitation. Donc, nous travaillons là-dessus. Nous souhaitons avoir plus de coopération de la part des parties, surtout au niveau des informations. Les informations nous manquent beaucoup, surtout en ce qui concerne les groupes armés et certainement en ce qui concerne la coopération plus tard pour répondre à toutes les questions qui n'ont pas encore trouvé de réponse au niveau de la Commission militaire mixte qui, comme le Conseil le sait, doit finaliser le projet ou le plan de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, le général Diallo a discuté avec le Président Kabila des deux camps dont celui-ci avait parlé. Il a eu confirmation que dans les prochains jours, la MONUC va être appelée à visiter ces deux premiers camps. C'est très important pour nous parce qu'évidemment, ce sera certainement un encouragement pour cette opération, même s'il s'agit d'un nombre assez limité en ce qui concerne les deux camps dont le Président Kabila a fait état auprès du Secrétaire général et du Président Kagame.

La troisième question est celle posée par l'Ambassadeur Durrant. Elle porte sur la résolution 1341 (2001) et le fait de savoir si les parties ont respecté cette résolution en ce qui concerne surtout les enfants soldats. Je dois dire à Madame l'Ambassadeur que, malheureusement, cela n'est pas suffisant. Il y a encore beaucoup qui doit être fait en ce qui concerne la résolution 1341 (2001) et la situation des enfants soldats. Avec le Représentant spécial du Secrétaire général, comme le Conseil le sait – je pense qu'il a même fait un exposé au Conseil sur sa mission au Congo, qui a été faite à la demande du Conseil d'ailleurs –, pas

plus tard qu'hier on discutait des mesures à prendre. Je crois qu'il faudra certainement encourager davantage et pousser davantage les parties à respecter cela. Et lorsque je dis les parties, toutes les parties doivent certainement faire un effort à ce sujet.

En ce qui concerne les violations du cessez-le-feu, puisque Mlle Durrant s'est aussi référée à cela, et puisqu'on considère comme une violation du cessez-le-feu l'aide apportée aux groupes armés, la MONUC dispose d'une liste de plaintes, d'allégations de toutes parts, mais principalement du Rassemblement congolais pour la démocratie. Cette liste comprend une quarantaine de plaintes. Elle a été soumise il y a à peu près une dizaine de jours à la Commission militaire mixte, et nous n'avons pas pu malheureusement vérifier toutes ces allégations pour une simple raison : cela se passe dans la plupart des cas dans des lieux, dans des points du territoire congolais où il n'y a pas de partie signataire qui pourrait assurer la sécurité de nos observateurs. Donc, même si on reçoit de telle ou telle partie une allégation, cette partie-là ne pouvant pas assurer notre sécurité et ne pouvant pas nous accompagner – parce que la vérification doit se faire avec des représentants des deux parties, la partie qui dépose la plainte et la partie défenderesse en quelque sorte –, il y a pas mal de cas où nous n'avons pas pu vérifier. Dans d'autres cas, nous avons pu le faire et nous avons tout transmis, donc une quarantaine de cas, à la Commission militaire mixte comme le prévoit d'ailleurs l'Accord de Lusaka, et comme le prévoient les arrangements que nous avons pour notre coopération avec la Commission militaire mixte.

Voilà ce que je voulais dire tout en vous remerciant, Monsieur le Président. Et juste pour vous donner une idée sur ce que je disais en ce qui concerne la fragilité malheureusement de ce cessez-le-feu et de ce processus, vous devez certainement être au courant de la tension qui existe depuis hier à Nienze, qui est à côté de Bunia, de nouveau entre les deux communautés Hema et Lendu, et où effectivement nous devons prendre des précautions et des mesures très sérieuses, parce qu'il semble que la situation n'est pas bonne du tout dans cette région du Congo. C'est vous dire à quel point nous restons quand même toujours tributaires de pas mal d'actions ou de provocations qui pourraient arriver ici ou là.

Encore une fois, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à remercier tout le Conseil, et je reste toujours à votre disposition. Comme le Conseil le sait, je crois, je retourne à Kinshasa et je serai là jusqu'au moins le 7 ou le 8 septembre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Morjane des précisions qu'il vient d'apporter et des réponses qu'il a fournies aux questions posées.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 10.